

FORMATION AEEL (Apnéiste Expert en Eau Libre)

La Commission Apnée du CoDep35 organise une formation AEEL en début 2020.

Cette formation s'adresse aux apnéistes ACEL (ex-A3) et aux IE2 qui souhaitent pratiquer l'apnée sous toutes ses formes en profondeur.

Attention : Le RIFAA est obligatoire pour obtenir ce niveau.

AGENDA DE LA FORMATION:

COURS THÉORIQUES A LA MAISON DES SPORTS DE RENNES :

- 4 cours les lundi soir de 20H30 à 22H00 :

Lundi 20 janvier
Lundi 10 février
Lundi 23 mars
Lundi 30 mars

SÉANCES PRATIQUES A LA BASE DE PLONGEE DE FOUGERES :

- 7 séances (au max) les mercredi ou jeudi soirs de 18H45 à 21H00:

Mercredi 20 mai
Mercredi 27 mai
Mercredi 03 juin
Jeudi 11 juin
Jeudi 18 juin
Jeudi 25 juin
Jeudi 02 juillet

→ Vous devrez justifier d'une présence à au moins **5 séances**.

SÉANCES PRATIQUES EN MER :

- plusieurs dates seront diffusées ultérieurement sur la fin de saison.

(prévisionnels des dates : WE du 16-17 mai, du 30 et 31 Mai, du 13 et 14 Juin)

→ Vous devrez justifier d'une présence à au moins 1 séance en mer.

EVALUATION :

→ par écrit pour l'aspect théorique, et épreuves piscine : **Dimanche 05 avril 2020**

→ en milieu naturel pour le reste : **en contrôle continu jusqu'en juillet**

(Si, à l'issu des séances prévues, il est encore nécessaire de pratiquer pour finaliser votre niveau, vous pourrez vous inscrire sur les autres dates, moyennant un coût modéré)

Un agenda détaillé sera transmis aux inscrits (places limitées)

PRE-INSCRIPTION OBLIGATOIRE (jusqu'au 10 janvier):

<http://sebastienleon.com/plongee/cdessm35/>

LES ENCADRANTS RÉFÉRENTS :

Responsable de la formation : Sébastien Léon

Volet théorique : **Christophe Le Navenec**

Volet pratique (mer): **Tangui Le Goff & Dominique Pitou**

Volet pratique (carrière): **Stéphane Balbino**

Documents à fournir le premier jour de la formation :

- 1.Licence en cours de validité
- 2.CACI en cours de validité
- 3.Carte justifiant de votre niveau
- 4.RIFAA
- 5.Carnet de plongée Libre (peut être commandé auprès de la Commission Apnée)
- 6.**Un chèque de 120€** à l'ordre du CDESSM35 (formation jusqu'en juillet 2019 - carte incluse, 1 sortie mer + 5 sorties carrières + cours théoriques + séances d'évaluation)

Pour rappel, voici un lien vers le MFA pour le niveau AEEL :

<https://apnee.ffessm.fr/uploads/media/docs/0001/03/2bfc423f70233b0bfb11ca47e87b533b60eadd0e.pdf>

Contact si besoin : apnee@ffessm35.fr